

Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 582/16 relatif au budget communal pour l'année 2017

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le mercredi 30 novembre à 19h30, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic. Monsieur Olivier Reymond, suppléant, a assisté à la séance en qualité d'auditeur.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission a discuté du préavis municipal et des informations générales qui y sont exposées.

Au sujet de l'adaptation du plan comptable, la commission souligne qu'il s'agit là du premier budget que notre boursière peut préparer sans précipitation, le budget 2016 ayant dû être bouclé dans un temps record. Il est donc normal que des corrections aient été apportées durant l'année, et hélas, des modifications futures sont encore à craindre : en effet, une nouvelle mouture du plan comptable harmonisé pour les communes devrait voir le jour en 2018.

Concernant les nouveaux chapitres comptables dans le domaine des bâtiments, la commission relève que les modifications proposées induiront une imputation plus détaillée des charges et des produits, permettant ainsi à terme un calcul plus précis du rendement de chaque objet. Actuellement, les produits sont tous ventilés correctement, mais certaines charges globales (salaire du chef de service, consommables généraux, intérêts financiers) ne sont pas encore réparties en détail : la pratique sera affinée au cours du temps.

Au sujet des services financiers liés aux emprunts, la commission note que les charges imputées aux postes financés par des taxes seront les plus importantes à corriger par la suite, afin de pouvoir justifier précisément le montant des taxes.

Dans le paragraphe consacré au personnel communal, la commission constate que les travaux de facturation, assurés précédemment par l'administration générale, seront dorénavant réalisés par l'équipe de la Bourse communale. L'ancienne pratique conduisait à des imputations parfois erronées, qui impliquaient des travaux de recherche et de correction non négligeables. La nouvelle structure permettra ainsi un contrôle plus précis des opérations en amont.

Par ailleurs, la commission relève que sur les approximativement 3 ETP supplémentaires proposés au budget, 1,5 devrait être financé par des revenus externes (conciergerie de Borné Nau et Bourse communale). Le doublement provisoire du poste de chef de la Voirie, pour assurer la relève de Monsieur Lucien Jomini, représente quant à lui 0,25 ETP. Finalement, l'accroissement réel de charge qui subsistera durablement se limite ainsi à 1,25 ETP. Madame Léglise indique toutefois que de nombreuses prestations payées à l'heure, comme les patrouilleurs scolaires ainsi que les jeunes auxiliaires pour la déchetterie, le port ou les écoles, ne sont pas comptés dans les emplois. Un suivi plus détaillé de ces postes sera introduit à l'avenir.

Toujours en matière de personnel, la commission souligne que les imputations internes ont nettement augmenté suite à la nouvelle manière comptable de procéder : tous les ETP de chaque service sont maintenant regroupés dans un seul compte, afin de permettre une vision globale du personnel de chaque service. Les prestations effectives sont ensuite ventilées, alors qu'avant les ETP étaient minutieusement répartis dans les différents comptes, ce qui conduisait à des imputations internes résiduelles très faibles.

Au sujet du revenu des impôts, la commission prend acte que ceux-ci ne sont budgétés au plus près de la réalité que pour les personnes physiques (revenu et fortune). Les impôts à la source des frontaliers sont pour leur part impossibles à estimer, car ils dépendent des employeurs de la commune plutôt que du nombre de logements. Les impôts sur les personnes morales et les successions sont également très variables. Globalement, le

revenu des impôts est donc budgété de façon à refléter un socle fiable pouvant être financièrement engagé à moindre risque. Considérant par ailleurs que certaines charges peuvent être limitées en cours d'année si les rentrées ne devaient pas suivre les prévisions, la commission constate que l'excédent de charges présenté ne devrait très probablement pas se traduire par un déficit, conformément aux comptes des années précédentes.

Finalement, concernant l'accueil de jour, la commission retient que l'augmentation de budget est également consécutive à un budget 2016 incomplet. Cependant, la décision récente d'activer progressivement certains effets de la RIE III vaudoise n'a pas été prise en compte dans le budget 2017 de la fondation. 3 % de la masse salariale seront subsidiés dès l'année prochaine, ce qui devrait légèrement alléger la situation présentée.

La commission a ensuite passé en revue le détail du budget. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport. Aucune proposition d'amendement n'a cependant été discutée.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : D'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis no 582/16 du 7 novembre 2016, présentant un total de charges de CHF 18'386'650 et un total de revenus de CHF 17'973'850.

Hervé Cornaz



Aline D'Onia

Melissa Margot



Serge Perrier



Bruno Vialatte



Natacha Zari Stucki



François Veuve, rapporteur

ANNEXE : commentaires sur les rubriques détaillées du budget 2017

130.316.1 Le système de timbrage pour le personnel sera une nouveauté. Les licences annuelles sont par ailleurs très chères pour de nombreux logiciels, mais il existe hélas peu d'alternatives sur le marché, en matière de comptabilité communale notamment.

141.318.5 Experientiel est une société qui sera mandatée pour créer un concept de communication global.

150.365 Les aides et subventions globales se montaient à environ 80'000.- auparavant ; ce montant n'a pas diminué mais a été ventilé.

150.365.1 Une discussion récente avec Pro Grandson a permis de clarifier ce qui est compris ou pas dans leur subvention.

160.319.3.1 L'association a décidé d'augmenter la cotisation des communes membres de 10.- à 11.- francs par habitant à l'occasion de son assemblée générale tenue le 29 novembre. Cette décision n'est pas comprise dans le budget.

190.318.5.1 Le parc informatique sera dorénavant géré en partenariat avec Yverdon, qui bénéficie de prix de gros plus attractifs. Un paiement régulier par poste permettra d'obtenir en échange un renouvellement constant du matériel.

220.411.1 En 2015, 3 demis acomptes ont été comptabilisés, sans mise en transitoire pour l'acompte excédentaire. Les budgets 2016 et 2017 reflètent donc un montant correct.

34 De manière générale, pour tous les objets mis en location, les charges comprennent l'énergie, les frais d'entretien du brûleur et les taxes d'épuration. Ce point n'a pas changé, mais la comptabilisation des décomptes de charges a été revue pour uniformiser les pratiques. Les charges passaient par le bilan auparavant : les rendements d'immeubles étaient donc surévalués.

346.314 Les frais d'entretien correspondent en fait aux frais de démolition prévus.

Bâtiments, nature 314 : Une marge est souvent prévue pour les entretiens extraordinaires (réfection d'un appartement suite à un changement de locataire par exemple). Un prélèvement à réserve effectué le cas échéant lors du bouclage des comptes permettrait de ramener le budget à des montants correspondant aux dépenses courantes.

3520.314 Les interventions prévues en 2016 sur les fenêtres ont été reportées.

3523.480 Une provision a été faite en 2015, mais les travaux d'entretien devraient finalement passer par un préavis.

450 et 451 M. Prix a analysé notre système de financement peu après l'introduction de la taxe forfaitaire, et a jugé le résultat tout-à-fait conforme.

460.381 Le libellé doit être corrigé : il ne s'agit pas d'un prélèvement mais d'une attribution à réserve. Le montant est élevé car des amortissements extraordinaires en 2015 ont permis d'alléger les charges financières. Les futurs travaux de la route de Lausanne auront par contre un gros impact sur ce compte, quelques provisions permettront donc un lissage bienvenu sur le montant des taxes.

510.352 et 520.352 La part globale de l'ASIGE augmente à cause de la construction du nouveau collège de Borné Nau, mais l'ASIGE ne fait qu'une facture. L'augmentation est donc répartie dans les 2 comptes en même temps que cette facture, au pro rata du nombre d'élèves.

710 La location des divers bureaux figurent en produit dans les comptes des bâtiments

concernés, mais ne fait pas l'objet d'une charge particulière ici. Elle est comprise dans les factures des diverses associations.

730 L'AVASAD pourrait être cantonalisée complètement dans quelques années en échange d'une bascule de points d'impôts (son coût est d'environ 3 points d'impôts actuellement).

81 Le prix de l'eau pourrait augmenter au vu des travaux à venir, mais l'impact des changements de compteurs doit être évalué auparavant.